

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Jean TRESCASES à Amélie-les-Bains-Palalda, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 17 mai 2024.

Etaient présents (24) :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES Simone BERIO, Marie COSTA, Michelle DUNYACH, Christine SITJA, et MM Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE, Alain LLAURENSY.
- Conseillers d'Arles sur Tech : MMES Catherine BARNEDES, Anne-Marie GRAVE, Jocelyne RIBUIGENT et MM Jean-Marie CORCOY, Jérôme MOLAS, David PLANAS.
- Conseiller de Corsavy : M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Conseiller de Coustouges : -
- Conseiller de La Bastide : M. Daniel BAUX.
- Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech : M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo : MME Marie-José MACABIES.
- Conseiller de Montferrer : -
- Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : MM Claude FERRER.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN, et M. Louis CASEILLES.
- Conseiller de Saint Marsal : M. Guy METIVIER.
- Conseiller de Serralongue : M. Philippe JUANOLA.
- Conseiller de Taulis : MME Martine MAUGUIN.

Absents excusés (5) MME Jeanne MAISON, Magali YOVANOVITH et MM Jean-Marie GOURGUES, Bernard REMEDI Jean-Louis VIRGILI.

Pouvoirs (6) : MMES Danielle HERBAIN (procuration à Jean-Victor HERETE), et MM Michel ANRIGO (procuration à Claude FERRER), Yves BENASSIS (procuration à Marie-Madeleine SAN JUAN), Richard COLL (procuration à Marie COSTA), Alexandre REYNAL (procuration à Christine SITJA), André XIFFRE (procuration à David PLANAS).

Soit 24 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

Madame Marie-José MACABIES est élue secrétaire de séance.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Création de postes – Modification du tableau des effectifs

Afin de pouvoir nommer des agents suite à une réussite au concours, ou à une admission sur une liste d'aptitude au titre de la promotion interne, ou encore remplissant les conditions pour un avancement de grade, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la **création des douze (12) postes suivants, dans la catégorie du personnel titulaire :**

Filière	Catégorie	Grade	Nombre de poste	Quotité	Motif
Administrative	A	Attaché	1	100%	Promotion interne
	B	Rédacteur principal de 1 ^{ière} classe	1	100%	Avancement de grade
	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ière} classe	1	100%	Avancement de grade
	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{nde} classe	1	100%	Avancement de grade
Technique	C	Agent de maîtrise	2	100%	Promotion interne
	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ière} classe	1	100%	Avancement de grade
Culturelle	A	Bibliothécaire	1	100%	Promotion interne
	A	Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	1	6/16	Réussite au concours
Médico - sociale	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	100%	Réussite au concours
	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	28/35	Réussite au concours
	C	Agent social principal de 1 ^{ière} classe	1	100%	Avancement de grade

Il est précisé que les postes laissés vacants suite à ces nominations seront supprimés ultérieurement par délibération après avis du Comité Social Territorial compétent.

Par ailleurs, afin de :

- pouvoir intégrer sous statut un agent actuellement en Contrat à Durée Déterminée depuis plusieurs mois au sein du service Collecte/Déchèteries ;
- recruter directement sans concours un agent pour assurer l'entretien multi technique des bâtiments ;
- finaliser le processus de mutation de l'agent qui sera en charge du pôle Collecte/déchèteries ;

Il est également proposé au Conseil Communautaire de créer :

- deux (2) postes d'adjoint technique à temps complet ;
- un (1) poste de Technicien Principal de 1^{ière} classe à temps complet.

Création de postes dans la catégorie du personnel non titulaire :

En vue de pérenniser, la mission du Volontaire Territorial en Administration (VTA) en charge du développement durable, **il convient de créer dans la catégorie du personnel non titulaire :**

- **un (1) poste de chargé de mission en développement durable à temps complet. Cet emploi permanent sera à pourvoir en Contrat à Durée Déterminée de droit public.**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Votes pour : 30 dont 6 pouvoirs

Votes contre : 0

Abstentions : 0

- **VALIDE** les créations de postes telles que décrites ;
- **APPORTE** les modifications en conséquence au tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous actes ou certificats administratifs y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

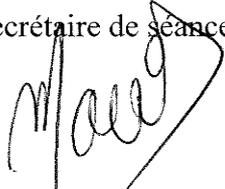
Certifié exécutoire après :

Transmission en Préfecture le :

Publié sur le site internet :

Fait à Arles sur Tech, le 23 mai 2024,

La secrétaire de séance



Marie-José MACABIES

Le Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité décisionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par courrier (TA MONTPELLIER 6 rue Pitot-34000 Montpellier) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, et ce dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.